

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 22 OCTOBRE 2015

COMPTES - RENDU

NOMBRE DE DELEGUES

- En exercice : 73
- Présents : 50
- Votants : 65

Sauf pour les points
DEL.15.001 et DEL.15.002

- Votants : 62

Délibérations

Affichées le

06 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le jeudi vingt-deux octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en salle de réception sur le Campus INOVIA à Noyon, sur la convocation de Monsieur Patrick DEGUISE, Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Il a été procédé à l'appel nominal des délégués.

Étaient présents : Mme ACHIN, M. ALABOUCH, M. ARGIER, M. BAJEUX, M. BANTIGNY, M. BAREGE, M. BASSET, Mme BERTON, M. BOISSELIER, Mme BONNARD, M. BUTIN, M. CANTENOT, M. CAPPELAERE, M. CARRIERE, M. CAVE, M. CHARLET, M. COTTART, Mme DAUCHELLE, M. DAUSQUE, M. DEGUISE Gérard, M. DEGUISE Patrick, M. DEJOYE, M. DELANEF, M. DELAVENNE, M. DEPLANQUE, M. DOLLE, M. DOUCET, M. DUBOIS, M. DURVICQ, M. FOFANA, M. GUINIOT, M. HARCHAOUI, M. HARDIER, Mme HUGOT, M. KUBLER, M. LAVIGNE, M. LEBRUN, M. LEVY, Mme MARTINHO-ASCENSAO, Mme NAOUR, M. PLANCKEEL, Mme ROLLAND, M. WATTIAUX, M. WATTREMEZ, Mme ZORELLE.

Avaient donné pouvoir : Mme BEDOS à M. LEVY, M. BINDEL à Mme DAUCHELLE, M. BRANLANT à M. KUBLER, Mme DE SOUZA à Mme BONNARD, Mme DEROUEN à M. DAUSQUE, M. FOUCHER à M. PLANCKEEL, M. FRAIGNAC à M. ROBICHE, Mme GALLEY à M. ARGIER, M. GARDE à M. DELAVENNE, M. GODEFROY à M. BAJEUX, M. GRIOCHE à M. DEGUISE Patrick, Mme PALISSE à M. BUTIN, Mme QUAINON-ANDRY à M. DURVICQ, Mme RIOS à M. DEGUISE Gérard, M. TABARY à M. DEPLANQUE.

Étaient représentés : M. BAROS par M. DOLLE.

Étaient absents excusés : M. BAROS, Mme BEDOS, M. BINDEL, M. BRANLANT, Mme DE SOUZA, Mme DEROUEN, M. FOUCHER, M. FRAIGNAC, Mme GALLEY, M. GARDE, M. GODEFROY, M. GRIOCHE, Mme PALISSE, Mme QUAINON-ANDRY, Mme RIOS, M. TABARY.

Étaient absents : M. BARBILLON, M. DESACHY, M. DOISY, M. DOLIGE, M. FETRE, M. LEFEBVRE, M. NANCEL, M. TURGY

Les conditions du quorum étant remplies, la séance est ouverte.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, a désigné pour secrétaire de séance Madame Aurore HUGOT.

Le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais soumet aux membres du Conseil Communautaire :

- L'adoption du compte-rendu du Conseil Communautaire du 25 juin 2015 ;
- Prend acte de l'ensemble des décisions du Bureau Communautaire du 13 octobre 2015 (DEC.15.001 à DEC.15.014) ;
- Prend acte de l'ensemble des décisions du Président (AG.15-28 à AG.15-46) prises en vertu de l'article L.5211-10 du CGCT ;

Ceux-ci sont approuvés à l'unanimité (65 voix pour).

COMMISSION 1 – BUDGETS ET MOYENS GÉNÉRAUX

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

DEL.15.001 REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS– REMPLACEMENT DES SIEGES VACANTS AU SEIN DES COMMISSIONS ET COMITES DE TRAVAIL

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président et après avoir entendu son rapport et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 57 voix pour et 5 abstentions (M. BINDEL, M. CANTENOT, Mme DAUCHELLE, M. DEGUISE Gérard, Mme RIOS), et 3 personnes ne souhaitant pas prendre part au vote (M. CAVE, M. GUINIOT, Mme MAREIRO) :

Article 1 : SONT REELUS les membres suivants :

- Commission 1 - Budgets et Moyens Généraux :

Nouvelle composition de la Commission :

Mmes : DEROUEN Evelyne	MM : NANCEL Jeannot
ZORELLE Virginie	BUTIN Yves
ACHIN Corinne	FETRE Daniel
ASCENSAO Hélène	DOUCET David
BONNARD Carole	LONGA Éric
MARINI Noëlla	LEVY Jean-Daniel

- Commission 3 – Environnement, Travaux :

Nouvelle composition de la Commission :

Mmes : GALLEY Liliane	WATREMEZ Philippe
ASCENSAO Hélène	BASSET Philippe
MM : CARRIERE Alain	BARBILLON Philippe
FOUCHER Fabrice	DUBOIS Alain
NANCEL Jeannot	LEFEVRE Dominique
LEBRUN Dominique	FOFANA Djibril

- Commission 4 – Urbanisme, Habitat, Logement :

Nouvelle composition de la Commission :

Mmes :	ACHIN Corinne	DEJOYE Jean-Yves
	MARINI Noëlla	WATREMEZ Philippe
	ASCENSAO Hélène	WATTIAUX Didier
MM :	DAUSQUE Marcel	CHARLET Daniel
	NANCEL Jeannot	LEFEVRE Dominique
	CARRIERE Alain	FOFANA Djibril

- Commission 5 – Tourisme, Culture, Loisirs, Vie associative :

Nouvelle composition de la Commission :

Mmes :	DEROUEN Evelyne	MM :	PLANCKEEL Vincent
	ZORELLE Virginie		BRANLANT Jean-Pierre
	QUAINON-ANDRY Nicole		BARBILLON Philippe
	BONNARD Carole		LEBRUN Dominique
	BEDOS Brigitte		DUBOIS Alain
	ACHIN Corinne		GARDE Olivier

- Commission 6 – Développement du territoire, Economie, Emploi, Formation :

Nouvelle composition de la Commission :

Mmes :	DEROUEN Evelyne	MM :	HARDIER Daniel
	BEDOS Brigitte		WATTIAUX Didier
	BONNARD Carole		BAJEUX David
	GALLEY Liliane		DOISY Christophe
	ZORELLE Virginie		BRANLANT Jean-Pierre
	ACHIN Corinne		LEVY Jean-Daniel

- Comité de travail – Très Haut Débit :

Nouvelle composition du Comité de Travail :

Mmes :	HUGOT Aurore	ARGIER Patrice
	ZORELLE Virginie	CHARLET Daniel
MM :	PLANCKEEL Vincent	WATTIAUX Didier
	BAROS Jean-Pierre	LEVY Jean-Daniel
	LAVIGNE Jean-Luc	GARDE Olivier
	HARDIER Daniel	LEFEVRE Dominique

- Comité de travail – Mutualisation des services :

Nouvelle composition du Comité de Travail :

Mmes :	MARINI Noëlla	BAREGE Fabien
	BONNARD Carole	DEJOYE Jean-Yves
	ZORELLE Virginie	ARGIER Patrice
MM :	BUTIN Yves	LONGA Eric
	HARCHAOUI Gérard	LEFEVRE Dominique
	NANCEL Jeannot	LEVY Jean-Daniel

- Commission consultative des gens du voyage :

Nouvelle composition de la commission :

Monsieur Guy GODEFROY : Membre titulaire ;

Monsieur Xavier ROBICHE : Membre suppléant.

Article 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL.15.002 REPARTITION DES SIEGES DE CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES ENTRE LES COMMUNES MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS – MODIFICATION DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président, après avoir entendu son rapport et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 57 voix pour, 5 abstentions (M. BINDEL, M. CANTENOT, Mme DAUCHELLE, M. DEGUISE Gérard, Mme RIOS), et 3 n'ayant pas pris part au vote (M. CAVE, M. GUINIOT, Mme MAREIRO) :

Article 1 : SONT REELUS après avoir procédé à un vote au scrutin de liste :

Membres Titulaires :

Membres Suppléants :

1. Mme DEROUEN Evelyne
2. M. HARDIER Daniel
3. M. DURVICQ Patrick
4. M. LONGA Eric
5. M. ROBICHE Xavier

1. M. DELAVENNE Thibaut
2. M. DEPLANQUE Hervé
3. Mme BONNARD Carole
4. M. DEJOYE Jean-Yves
5. Mme MARTIN Evelyne

Article 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

RESSOURCES HUMAINES

DEL.15.003 MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil Communautaire sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur GRIOCHE , 6^{ème} Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 57 voix pour et 8 abstentions (M. BINDEL, M. CANTENOT, M. CAVE, Mme DAUCHELLE, M. DEGUISE Gérard, M. GUINIOT, Mme MAREIRO, Mme RIOS) :

Article 1 : APPROUVE la modification du règlement intérieur.

Article 2 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL.15.004 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur GRIOCHE, 6^{ème} Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, après avoir délibéré à l'unanimité (65 voix pour) :

- Article 1 :** ADOPTE le tableau général des emplois permanents de la collectivité.
- Article 2 :** AUTORISE le Président à procéder aux recrutements nécessaires pour pourvoir aux emplois de la Communauté de Communes et à pourvoir par recrutement contractuel dans les cas et conditions fixées par l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et ce notamment pour l'ensemble des emplois contractuels pourvus sur le fondement de l'article 3-3.
- Article 3 :** AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL.15.005 REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE HORAIRE POUR TRAVAIL NORMAL DE NUIT

Le Conseil Communautaire, sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur GRIOCHE, 6^{ème} Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux, après avoir délibéré à l'unanimité (65 voix pour) :

- Article 1 :** APPROUVE l'instauration de l'indemnité horaire pour travail normal de nuit.
- Article 2 :** PRECISE que l'indemnité horaire pour travail normal de nuit sera allouée dans le cadre de la durée réglementaire hebdomadaire du travail et pour un service accompli entre 21 heures et 6 heures du matin. Cette indemnité sera majorée lorsque les tâches effectuées ne se limitent pas à de simples tâches de surveillance.
- Article 3 :** FIXE le montant horaire de référence à 0.17 euros et la majoration pour travail intensif à 0.80 euros.
- Article 4 :** DECIDE que les agents titulaires, stagiaires ou non titulaires relevant du droit public pourront bénéficier des indemnités instaurées par la présente délibération.
- Article 5 :** AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

FINANCES

DEL.15.006 BUDGET ANNEXE « GUITEL »2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur GRIOCHE, 6^{ème} Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 61 voix pour et 3 abstentions (M. CAVE, M.GUINIOT, Mme MAREIRO) :

- Article unique :** APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe GUITEL.

DEL.15.007 BUDGET ANNEXE « MAJENCIA » 2015 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Le Conseil Communautaire sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur GRIOCHE, 6^{ème} Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux

et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 61 voix pour et 3 abstentions (M. CAVE, M. GUINIOT, Mme MAREIRO) :

Article unique : APPROUVE la décision modificative n°1 du budget annexe MAJENCIA.

MARCHES PUBLICS

DEL.15.008 COMMANDE PUBLIQUE – MARCHÉ DE CONCEPTION-REALISATION DU POLE D'EXCELLENCE RURALE – AVENANT N°3

Le Conseil Communautaire sur proposition du Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur GRIOCHE, 6^{ème} Vice-Président en charge des Finances, des Ressources Humaines et des Moyens Généraux et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 57 voix pour et 8 abstentions (M. BINDEL, M. CANTENOT, M. CAVE, Mme DAUCHELLE, M. DEGUISE Gérard, M. GUINIOT, Mme MAREIRO, Mme RIOS) :

Article unique : AUTORISE Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 au marché de conception-réalisation d'un ensemble immobilier (pépinière d'entreprises et halle d'expositions) labellisé Pôle d'Excellence Rurale, conclu avec le groupement SOGEA Picardie (mandataire)/Gallois Dudzik et associés/Verdi Ingénierie Seine/Verdi Ingénierie Pas de Calais/Technicity.

COMMISSION 2 – SERVICES À LA POPULATION

PETITE ENFANCE

DEL.15.009 CONTRAT ENFANCE JEUNESSE 2015-2018 – RENOUELEMENT

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président, après avoir entendu le rapport de Monsieur DEPLANQUE, 11^{ème} Vice-Président en charge de la Petite Enfance et Enfance et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité (65 voix pour) :

Article 1 : APPROUVE le partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de l'OISE et la Mutuelle Sociale Agricole, permettant le développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais.

Article 2 : AUTORISE l'inscription des Accueils de mineurs au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais (C.C.P.N) pour les financements CAFO.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais ou son représentant à signer le Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2015-2018 et toute pièce nécessaire.

Article 4 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION 3 – ENVIRONNEMENT ET TRAVAUX

ENVIRONNEMENT

DEL.15.010 VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE – CONVENTION DE MANDAT

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président, après avoir entendu le rapport de Monsieur COTTART, 4ème Vice-Président en charge de la Politique de l'Eau, des Risques Naturels, SPANC et Travaux et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité (65 voix pour):

Article 1 : **AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention « offre de financement » avec la société Capital Energy pour la valorisation des certificats d'économie d'énergie.**

Article 2 : **AUTORISE Monsieur le Président à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération**

COMMISSION 4 – URBANISME, HABITAT, LOGEMENT

URBANISME

DEL.15.011 AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président, après avoir entendu le rapport de Monsieur COTTART, 4ème Vice-Président en charge de la Politique de l'Eau, des Risques Naturels, SPANC et Travaux et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité (65 voix pour) ;

Article 1 : **APPROUVE l'agenda d'accessibilité programmée et AUTORISE Le Président de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais à le signer.**

Article 2 : **AUTORISE le Président à solliciter des subventions de la part de l'Etat et du Département.**

Article 3 : **AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

DEL.15.012 TRANSPORT COLLECTIF A LA DEMANDE (TCAD) – CREATION D'UNE LIAISON GARE DE NOYON – CAMPUS ECONOMIQUE INOVIA ET MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR.

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président, après avoir entendu le rapport de Monsieur ROBICHE, 3ème Vice-Président en charge de la Sécurité, Transport et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 62 voix pour et 3 abstentions (M. CAVE, M. GUINIOT, Mme MAREIRO) :

Article 1 : **APPROUVE le projet de nouvelle liaison en T'Lib entre la gare de Noyon et le Campus Economique INOVIA,**

Article 2 : APPROUVE la modification du règlement intérieur de fonctionnement du service T'Lib.

Article 3 : AUTORISE Monsieur le Président, ou son représentant, à prendre toute les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION 6 – DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, ÉCONOMIQUE, EMPLOI, FORMATION

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

DEL.15.013 CONTRAT DE REDYNAMISATION DU SITE DE DEFENSE ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS ET L'ETAT – AVENANT N°2.

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur BAJEUX 10ème Vice-Président en charge du suivi du CRSD et des politiques publiques et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 55 voix pour et 10 abstentions (M. BINDEL, M. CANTENOT, M. CAVE, Mme DAUCHELLE, M. DEGUISE Gérard, M. DELANEF, M. DOUCET, M. GUINIOT, Mme MAREIRO, Mme RIOS) :

Article 1 : APPROUVE l'avenant n°2 au CRSD entre la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et l'Etat dont le projet est annexé à la présente délibération et AUTORISE le Président à le signer.

Article 2 : DIT qu'une participation financière de la CCPN au projet de cinéma multiplexe interviendra au titre de la Loi « Sueur » (dans la limite de 30% du projet), par dérogation au principe général d'interdiction des aides directes aux entreprises par les communes.

Article 3 : AUTORISE le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DEL.15.014 CONVENTION DE COFINANCEMENT DES ACTIONS DU PROGRAMME 2012 ENTRE LES COMMUNAUTÉS DE COMMUNES DU PAYS NOYONNAIS, PAYS SOURCES ET VALLEES ET DU PAYS DES SOURCES

Le Conseil Communautaire sur proposition de Monsieur le Président et après avoir entendu le rapport de Monsieur DELAVENNE 2ème Vice-Président en charge du Tourisme, Culture, Pays et après en avoir délibéré, adopte la présente délibération par 62 voix pour et 3 abstentions (M. CAVE, M. GUINIOT, Mme MAREIRO) :

Article 1 : APPROUVE le projet d'avenant n°2 à la convention de cofinancement des actions du programme 2012 du Pays de Sources et Vallées, annexé à la présente délibération.

Article 2 : AUTORISE le Président et/ou tout Elu(e) délégué(e) à le signer.

Article 3 : AUTORISE le Président à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DROIT DES INITIATIVES DANS LE CADRE DES AFFAIRES LOCALES